Bulletin d'inscription/**Formation Continue**

Afin de valider votre inscription, ce bulletin individuel est à retourner dûment complété et signé et accompagné d'un chèque d'acompte de 25% à : EOParis 6, allée de la deuxième division blindée 75015 Paris

**PARTICIPANT**

□Mme □Mlle □M. Nom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Ville :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Pays :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Tél Fixe : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Tél Mobile :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**QUALIFICATION**

□Diplômé  □Étudiant fin de cycle (préciser l’année) :

Titre :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Nombre d’heures de formation : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Année d’obtention : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Numéro d’inscription ADELI (pour la France uniquement) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**FORMATION - Préciser la/les formation(s) choisie(s) :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  Intitulé | Tarif | remise | TOTAL |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

|  |
| --- |
|  |

 Montant total à régler (TTC)

□Je déclare avoir pris connaissances des «conditions générales d’inscription à de la Formation Continue» et en accepter les termes sans réserves.

□Je joins une copie certifiée conforme de mon diplôme, certificat, titre de formation ou certificat de scolarité (5ème année),
ainsi qu’une attestation d’ assurance en responsabilité civile professionnelle (RCP) et mon attestation d’inscription sur la liste ADELI.

Date : Signature :

Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné à assurer la gestion de votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez écrire en recommandé avecAR à l’attention de la directrice administrative de l’EOP.

Conditions générales d’inscription aux stages Post-Gradués : EOP

INSCRIPTIONS – CONDITIONS D’ADMISSION

Les inscriptions se font par courrier ordinaire en utilisant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet.

A réception de votre demande de préinscription, une confirmation de la prise en compte de celle-ci vous sera envoyée accompagnée d’un contrat de formation professionnelle.

Pour valider votre inscription, vous devez nous retourner ce contrat sous 10 jours. Au-delà̀ du délai de rétractation légal dont vous bénéficiez (10 jours à compter de la signature du contrat), vous devez nous faire parvenir un chèque certifié correspondant à 25% du cout du stage. Le solde devra être réglé conformément à l’échéancier. Une facture vous sera envoyée sous 10 jours à dater de la fin de la formation. L’inscription ne devient effective qu’après paiement total des frais de participation.

Dès que le quota total minimum de participants est atteint, vous serez informé (par email ou par courrier) que la formation pour laquelle vous vous êtes inscrit est confirmée.

Cette confirmation ou son annulation vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Cependant, il vous est possible de contacter le secrétariat afin d’être informé de l’évolution des inscriptions.

L’EOP se réserve le droit de refuser toute personne ne répondant pas aux critères d’admission définis pour les formations figurant dans le catalogue.

MODALITES FINANCIERES

Le règlement du prix de la formation, est effectué par chèque libellé à l’ordre de l’ « EOParis». Le prix par participant indiqué sur le catalogue n’inclut ni le coût des repas, ni celui des transports ou de l’hébergement.

CONDITIONS D’ANNULATION

Tout désistement devra être confirmé par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception).
En cas d’annulation de l’inscription à l’initiative du participant, le remboursement sera fonction de la date de réception du courrier d’annulation par l’EOP:

plus de 30 jours avant le début de la formation : remboursement de 100% des frais d’inscription, entre 30 et 15 jours avant le début de la formation : remboursement de 50% des frais d’inscription, moins de 15 jours avant le début de la formation : aucun remboursement.

En cas d’abandon par le participant en cours de formation pour un motif autre que la force majeure, aucun remboursement ne sera effectué.

Tout stage commencé et interrompu sur décision de l’EOP, suite à une procédure disciplinaire engagée à l’encontre d’un participant, sera dû dans son intégralité.

L’EOP se réserve le droit d’annuler ou de reporter les actions de formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l’y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé insuffisant, et cela sans que le participant à la formation puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

En cas d’annulation de la formation par l’EOP, le participant à la formation sera avisé par courrier, et les sommes préalablement perçues seront alors entièrement remboursées.

ATTESTATION

Une attestation sera remise aux participants.

MODALITES PRATIQUES - RESPONSABILITES

Dans le respect des objectifs pédagogiques, le déroulement du contenu et les moyens utilisés tels que définis dans le catalogue de formation sont susceptibles d’être modifiés à l’initiative du responsable de la formation.

Par ailleurs, l’EOP ne pourra être tenue pour responsable des modifications susceptibles d’intervenir en cours de formation à la suite d’événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Les emplois du temps prévoient une formation journalière, comprise en général entre 8h et 19h00.
Le participant à la formation est tenu de respecter le règlement intérieur qui est consultable sur place.
Les participants doivent être couverts par une assurance Responsabilité Civile (RCP) pour leurs actes ostéopathiques.
Les participants désireux d’utiliser leur véhicule personnel pour venir à l’EOP sont invités à vérifier auprès de leur assureur qu’ils sont couverts pour ces trajets.